



SAINT-HIPPOLYTE

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Est, par le présent avis donné par la soussignée, directrice générale adjointe de la susdite municipalité, que le conseil de la Municipalité de Saint-Hippolyte, à sa séance du 11 février 2020 qui se tiendra à 19 heures au Centre des loisirs et de la vie communautaire au 2060, chemin des Hauteurs à Saint-Hippolyte, statuera sur les demandes de dérogation mineure ci-dessous détaillées.

Immeuble visé	Nature et effets de la demande
Lot 6 350 974 – chemin de la Carrière DDM 2019-0073	Autoriser, pour la résidence projetée, des marges de 10 mètres au lieu de 15 mètres.
31, 135^e Avenue DDM 2020-0001	Autoriser, pour la résidence, des marges latérales de 4,75 mètres au lieu de 5 mètres.
432, chemin de Mont-Rolland DDM 2020-0002	Autoriser une opération cadastrale visant la création de deux lots d'une largeur de 45 mètres au lieu de 50 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes lors de cette séance du conseil.

Donné à Saint-Hippolyte, ce 22 janvier 2020.

Caroline Nielly
Directrice générale adjointe
/md